

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 AVRIL 2018**

**Compte-rendu affiché le : 9 avril 2018**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 10 avril 2018**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018**

**N° 18-03-10**

**OBJET :**  
**Installation d'un cadran  
solaire à la roseraie –  
Partenariat financier.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance : 27**

**Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE**

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel  
ORIOU – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD –  
Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre  
RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES –  
Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie  
ROBERT – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON –  
Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD –  
Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève  
NIGAY – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Julien GOUTAGNY à Olivier PERRET – René  
THELISSON à Pierre RODAMEL – Catherine MAREY à  
Joëlle VILLEMAGNE – Lionel CANNOO à Valérie  
BLANCHARD – Mireille PAULET à Francis  
LEMERCIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

**INSTALLATION D'UN CADRAN SOLAIRE A LA ROSERAIE – PARTENARIAT FINANCIER**

Monsieur le Maire expose qu'il a été décidé d'installer un cadran solaire sur le site de la roseraie.

En effet, cette proposition novatrice apportant un plus dans ce secteur de l'Etang des rivières a été acceptée et la commande a été passée auprès de :

- l'Atelier Pierre de Taille pour un montant s'élevant à 1 100,00 € HT, et
- L'entreprise Chaudronnerie et Tuyauterie Vabraise pour un montant s'élevant à 4 446,00 € HT.

Ce genre d'initiative permet de conforter l'attractivité de notre roseraie par petites touches en y apportant la possibilité d'une "lecture authentique et naturelle de l'heure" dans un lieu très naturel lui-même.

Une recherche de partenariat financier a été effectuée auprès d'entreprises privées. Une convention sera signée avec chaque partenaire précisant les coordonnées de l'entreprise, le montant versé, les conditions du versement accordé, et les engagements de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat financier.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 9 avril 2018.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018